



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, LE 12 JANVIER.

L'adresse a été adoptée en entier à la fin de la séance d'hier de la chambre des députés. Voici le résultat du vote :

Votants, 332; boules blanches, 216; boules noires, 116. M. Salvette a retiré son amendement, parce qu'il est bien entendu que le ministère reconnaît que la conversion du 5 p. c. est parfaitement juste et légale.

On a vu pendant la discussion de l'amendement Hébert plusieurs députés ministériels, qui parcouraient tous les rangs du centre et qui faisaient observer que si l'on mettait le gouvernement en demeure d'intervenir d'un moment à l'autre en Espagne, on ne pourrait plus exiger de lui une conversion du 5 p. c. attendu qu'une mesure financière de cette importance était incompatible avec des prévisions de guerre ou d'intervention. Cette considération paraît avoir agi sur l'esprit d'un grand nombre de députés qui ont préféré sacrifier la question espagnole pour assurer le remboursement de la dette publique. Nous croyons par conséquent que la question de la conversion va de nouveau soulever une grande agitation dans la chambre et exister toutes les passions des divers partis.

(Correspondance.)

M. le duc de Joinville est arrivé le 1er décembre à Gorée, S. A. R. a débarqué, il a visité les établissements et est reparti le 4, il jouissait d'une bonne santé.

On écrit d'Alger, le 27 décembre :

La colonie prend maintenant un essor qui ne pourra plus s'arrêter, lors même que quelque puissance de mauvaise volonté s'opposerait à ses progrès. De tous côtés, dans nos limites, la charrue sillonne nos champs, et, chose bizarre et bien satisfaisante pour les esprits solides, la plupart de ces charriots sont conduits par les Gabailles, dont le nom cause en Europe, plus d'effroi encore que le nom arabe.

Dimanche dernier, M. Laignel a fait de nouvelles expériences de son système qui ont constaté qu'avec une vitesse de 10 à 12 lieues à l'heure, le passage de charriots sur des courbes au rayon de 50 mètres, se faisait avec la plus heureuse facilité, sans même la présence d'un rebord au rail extérieur.

On a remarqué avec autant de plaisir que de surprise que les charriots avaient une tendance bien prononcée à rentrer dans le centre.

Ainsi il paraît constant qu'avec la condition d'économie extraordinaire, il y a plus grande sécurité pour les voyageurs en traversant les courbes à petit rayon du système Laignel, qu'il n'y en a même dans les lignes droites.

Ces expériences se sont faites en présence d'une commission spéciale des ponts et chaussées, de MM. L. Coste, ingénieur et directeur du chemin de Saint-Etienne à Lyon; Bailly de Merlieux, Gandillot, et de l'un de nos administrateurs.

OPINION DES JOURNAUX FRANÇAIS

Sur le vote de l'amendement à l'Adresse.

Il est curieux de voir la manière dont les journaux de

FEUILLETON.

LE CLERGÉ ET LES FRANCS-MAÇONS BELGES.

M. de PAIX, Chanoine Tréfoncier de la Cathédrale de Liège, a composé un Poème Héroïque, intitulé ÉPOQUE DE LA FRANCE-MACONNERIE. Imprimé à un très petit nombre, il fut distribué aux loges; autant pour le mérite de la versification que pour l'a propos, nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs qui apprendront à connaître les Francs-Maçons, selon un homme qui malgré ses fonctions, bravait l'anathème des papes passés et présents:

Dans le fond du tombeau qui renferme ta cendre,
Respectable Maçon, H... ! peux-tu m'entendre ?
Je t'évoque aujourd'hui : viens animer ma voix ;
Viens m'aider à chanter tes vertus et nos Loix !
Et toi, Roi fortuné, mortel savant et sage,
Toi, dont le nom célèbre a passé d'âge en âge,
Des mystères d'ISIS digne restaurateur,
D'un ordre révérend quand je peins la splendeur,
SALOMON ! dans mes sens verse une sainte ivresse,
Rehauffe mon courage et soutiens ma faiblesse !
Propice aux sentiments dont je suis pénétré,
Dans les détours obscurs de ton temple sacré,
Viens prêter à mes pas un secours salutaire,
Et couronner mon zèle au bout de ma carrière,
Tu m'exauces... m'arabonnes ! de voile est sur mes yeux,
Déjà j'entends frapper les coups mystérieux,
Du Couchant au Midi, de l'Orient à l'Ourse,
A travers les dangers on dirige ma course ;
J'avance en frissonnant, j'écoute avec effroi,
Partout l'air agité frémit autour de moi !
Des éclairs effrayants de leurs luens funèbres,
En sillons redoublés entrouvent ces ténébreux,
Des gouffres sont ouverts sous mes pas chancelans :
Je m'élançais au milieu des faux étincelans,
Et j'arrive interdit aux pieds du sanctuaire,
Soudain le bandeau tombe, un nouveau jour m'éclaire,
Et mon œil étonné qu'égarait la frayeur
Découvre avec transport l'aisle du bonheur.
Cet être si vanté, si nécessaire à l'homme

diverses opinions envisagent le vote relatif à l'Espagne. Nous groupons ici celle des principales feuilles parisiennes :

Le Temps. — Si nous ne nous trompons, les journaux interventionnistes ne manqueront pas, demain, de sonner le tocsin contre le vote de la chambre, et les journaux doctrinaires entonneront, de leur côté, un chant de victoire à propos de l'amendement Hébert, adopté à une si grande majorité.

Les uns et les autres seront certainement dans l'erreur : l'éloquent et spécieux avocat de l'intervention a été vaincu ; mais la cause espagnole a reçu un grand relief de ce débat solennel, et celle de don Carlos recevra un échec immense, car la contre-révolution qu'il poursuit a été mise au ban de la France.

M. Thiers a beaucoup trop cherché à tirer parti d'une phrase de M. Molé, où se trouvait le mot jamais ; il suffisait de la lecture attentive du discours dans le Moniteur, et des paroles prononcées le lendemain par le ministre, pour qu'on dût renoncer à toutes les conséquences qu'on voulait tirer de la pensée qu'on pouvait voir cachée sous ce mot.

La discussion a tellement mis à découvert la pensée du cabinet à l'égard de l'Espagne, que la chambre, la presse, le public et aussi le gouvernement espagnol seront certainement convaincus des sympathies et des efforts du ministère pour assurer le triomphe de la cause libérale en Espagne, et, si nous en croyons nos pressentimens, il ne peut tarder à y avoir quelque manifestation à cet égard.

Voilà pourquoi nous nous applaudissons du vote d'aujourd'hui, vote qui consolide le ministère qui, après avoir fait l'amnistie à l'intérieur, saura bien faire respecter au dehors la cause et la prépondérance de la révolution de juillet, malgré le zèle compromettant de certains adversaires, malgré l'astucieux concours de certains amis.

La Presse. — M. Thiers a éprouvé dans la séance d'aujourd'hui, à la chambre des députés, l'échec que nous avions prévu hier ; échec immense, soit que l'on considère l'importance de la matière débattue, soit que l'on considère les efforts de l'orateur. M. Thiers a parlé très longtemps, avec beaucoup d'entraînement, d'adresse et d'esprit ; cependant nous persistons à dire qu'il n'a pas traité la question d'Espagne en elle-même, qu'il en a laissé les faces les plus importantes en dehors de sa discussion, et qu'il a ruiné lui-même l'intervention autant qu'elle pouvait être ruinée, en disant qu'elle n'aurait pas pour but, dans sa pensée, de donner un gouvernement à l'Espagne, mais seulement de chasser don Carlos de la Péninsule. Or, si, don Carlos chassé, l'Espagne restait, comme c'est probable, plusieurs années, sans gouvernement, pleines de luttes et de troubles, à qui donc aurait servi l'intervention, même dans l'intérêt de la France ?

Le grave événement qui résulte de cette lutte, c'est la formation d'une majorité, et d'une majorité conservatrice, ayant pour base le centre droit, et pour programme l'esprit de la politique générale suivie durant ces dernières années.

Certes, on avait tout fait pour empêcher ce résultat. On avait rédigé une adresse ambiguë, l'adresse une fois trouvée en flagrant délit d'arrière-pensée, ceux qui l'avaient faite et

ceux qui avaient intérêt à la maintenir n'ont rien négligé pour dissimuler son véritable caractère ; la fermeté et le talent de M. le président du conseil ont déjoué cette manœuvre, et le patriotisme de M. Guizot et de ses amis a fait pencher la balance du côté où se trouvent la prospérité de la France et la paix de l'Europe.

C'est une belle et heureuse chose, qu'une chambre nouvelle ait compris du premier coup d'œil, avec une pareille maturité de jugement, que la révolution de juillet ne peut avoir eu pour but d'isoler la France de tous les grands intérêts du continent, et que le principal caractère d'un gouvernement légitime, c'est la haine de tout esprit d'exclusion et l'amour de tout esprit de justice.

La majorité qui s'est prononcée aujourd'hui en faveur du ministère a été de quatre-vingts voix au moins, bien qu'il se trouvât cependant dans les rangs de l'ancienne majorité un certain nombre de bons esprits favorables à l'intervention.

On a remarqué que les légitimistes se sont tous abstenus de voter en faveur de l'amendement de M. Hébert ; dans leur opinion, la France, en continuant d'exécuter fidèlement le traité de la quadruple alliance, est loin de se borner à des vœux stériles en faveur de l'Espagne, et ils n'ont point voulu s'associer à cette intervention indirecte qu'ils savent infiniment plus active et plus efficace que M. Thiers ne la prétendait. Cette protestation silencieuse des légitimistes a été, s'il est possible, une condamnation plus sévère encore des paroles de MM. Thiers, Dufaure, Passy et Barrot, que ne la été le vote de la majorité.

Constitutionnel. — Que le ministère se félicite il a obtenu aujourd'hui un beau triomphe, triomphe de votes, il est vrai, et de majorité numérique, mais que lui faut-il de plus ? les longs pourparlers de ces derniers, les petits complots dans lesquels il a trempé, ont obtenu le résultat qu'il espérait : l'amendement de M. Hébert a été adopté.

Cependant, si le ministère est dans la joie, le parti national, qui a été vaincu dans l'épreuve parlementaire, peut aussi se glorifier de l'immense débat qu'il a soutenu. Si le nombre est pour les champions de la contre-révolution espagnole, la raison est pour les intrépides défenseurs de cette révolution péninsulaire, qui est le corollaire de notre révolution. Les sympathies du pays s'attachent tout entières à cette cause qu'elles ne séparent pas de la nôtre.

M. Thiers a soutenu aujourd'hui tout le poids de cette grande discussion. Son discours, qui traite la question sous toutes ses faces, a révélé un grand nombre de faits nouveaux, de raisons nouvelles dans un débat qui paraissait épuisé. Il est impossible de mieux prouver, d'une part, que le traité de la quadruple alliance n'est pas un vain engagement, d'autre part que l'intervention, si les circonstances, la rendaient nécessaire, servirait merveilleusement les intérêts de la France, et ne rencontrerait en Espagne aucune des impossibilités qu'on avait prétextées. M. Thiers a passé en revue toutes les objections de ses adversaires, et à chacune d'elles il a opposé une réponse péremptoire. Jamais plus grande cause n'avait été défendue avec plus de talent, de dévouement et d'autorité. L'ancienne position de M. Thiers donnait à ses

Mes frères ! c'est ici qu'il n'est plus un fantôme !
C'est ici qu'on le voit, loin des jaloux mortels,
De l'amitié sincère embrasser les autels !
Le bonheur des humains est dans l'indépendance.
Heu eux ! cent fois heureux qui le sent et le pense !
Qui, sans joug importun, vit en paix et jouit.
L'appareil des grandeurs brille, flatte, éblouit,
On recherche à l'envi ces pompeuses entraves ;
Mais dans des chaînes d'or, on est-on moins esclaves ?
Le cri de la nature, amis, est liberté !
Ce droit si cher à l'homme est ici respecté.
Egale sans anarchie et libre sans licence,
Obéir à nos lois fait notre indépendance,
L'amitié les dicte, l'équité les soutient,
La vertu les approuve et l'honneur les maintient,
La felle ambition, les obscures intrigues,
N'enfantent parmi nous, ni cabales, ni brigues ;
Dans ces lieux fortunés l'innocence et la paix
Sur J... et B... ont bâti leur palais ;
Le plaisir sans remords, la gaieté sans folie
En ont banni les soins et la mélancolie,
Et ce dieu séduisant, sateur de tant de maux
N'a jamais parmi nous fait naître des rivaux ;
Guéris des préjugés, de trompés des chimères
Nous pensons, nous vivons, nous nous aimons en frères,
Rien n'altère des névroses qu'étreint l'égalité,
Et c'est chez nous enfin qu'est la félicité.
Parcourons un moment la scène de la vie ;
Dans les divers tableaux de cette galerie,
Voyons si quelque'un d'eux à l'œil observateur
Offre ailleurs que chez nous l'image du bonheur ?
Apercevi-je heureux ce sombre oisiveur
Qu'un zèle amer enflamme et qu'un sourire irrite ?
Aigris par des desirs que sans cesse il combat,
Il est dur par principe et chagrin par état.
Et toi héros de mers, fougueux rival d'Alcide,
De gloire et de carnage également avide,
Quand tu cours aux succès sur des morts entassés
Pour t'oser croire heureux, es-tu barbare assez ?
Non : ces champs désolés, ces lauriers sanguinaires
Trempez et dégoûtant du meurtre de tes frères,

A ton cœur déchiré sont un objet d'horreur,
Mais cet autre mortel si fier de la faveur,
Caméléon changeant, rampant aux pieds du trône,
Ivre d'un titre vain que la crainte environne,
Sans cesse dévoré du soin de s'agrandir,
Et d'espoir en espoir élançant son désir,
Est-il heureux ? hélas ! en butte à la tempête
Le bonheur est bien loin de son âme inquiète,
L'avenir s'offre à lui derrière un crépe noir
Et l'accable en effet des maux qu'il peut prévoir ;
Que dis-je, au vrai bonheur que fait un diadème ?
Trop souvent fatigué du poids du rang suprême,
Le cœur rassasié s'endort anéanti
Dans les molles langueurs d'un fastueux ennui
Mais ces biens qu'on't acquis la fraude et l'injustice,
Ces vastes amas d'or qu'entasse l'avarice,
Mieux que l'ambition rempliraient-ils un cœur ?
J'en crois voir devant moi l'avidé possesseur,
Consumé de soucis, l'œil hagard, le teint blême
Et contre ses besoins luttant avec lui même,
A sa honteuse idole il a tout immolé,
Tout jusqu'à son repos, jusqu'à sa probité,
Ou m'égare-je ? l'Amour, c'est ton charmant délire
Qui seul fait les heureux, tous sont en ton empire,
Un souris séduisant garant de tes faveurs,
De tes aimables loix annonce les douceurs,
Dans tes regards vainqueurs le plaisir étincelle,
Tu voles dans les bras du bonheur qui t'appelle,
Où ! c'est toi, malheureux arrête et tremble hélas !
Vois l'effrayante escorte attachée à ses pas,
Vois le soupçon broyer le poison des alarmes,
Le triste repentir, tout baigné de ses larmes,
La noire jalousie, un poignard à la main
Et l'affreux désespoir se déchirant le sein.
C'est trop d'embarras d'une peine inutile !
A l'ombre du secret choisissant son asile
D'un monde corrompu le bonheur suit les yeux,
Et pour trouver enfin l'objet de tant de vœux
Des profanes mortels dégoûtons notre vue :
Celle félicité qu'ils ont tous méconnue,
Rebelle à leurs efforts, insensible à leurs maux,

des postes ne laissera pas ce service important sans récompense. Bichon est un menuisier dont la femme malade et les enfants en bas âge, réclament tous les soins; et n'ont d'autres moyens d'existence que le prix de la journée du laborieux chef de leur famille.

Les numéros suivants ont obtenu les prix principaux, dans la vente qui a eu lieu le 5 janvier à Vienne, savoir :
N. 89,104 la seigneurie de Weinwartshof; n. 80,067 le deuxième prix de fl. 100 milles; n. 136,546 le troisième prix de fl. 60 m.; n. 123,301 celle de fl. 30 m.; n. 40,425 fl. 20 m.; n. 28,375 de fl. 15 m.; numéros 110,073, 60,504, 179,325 chaque fl. 10 m.; n. 90,500 fl. 6 m.; numéros 117,421, 186,873 chaque fl. 5 m.; n. 6,504 fl. 4 m.; numéro 43,691 fl. 3 m.; n. 19,038 fl. 2 m.

Le Constitutionnel de Paris donne l'extrait suivant d'une lettre de Berlin, du 7 :

« Trois courriers russes sont arrivés à peu d'intervalle l'un de l'autre: on les dit chargés de dépêches très-pressantes. Le bruit court que de troubles graves ont éclaté à Saint-Petersbourg; l'empereur Nicolas aurait couru des dangers personnels; on cherche à donner le change à l'opinion publique sur la nature des dangers courus par l'autocrate. »
Après avoir reproduit notre nouvelle sur l'incendie de Saint-Petersbourg, le Commerce de Paris ajoute :
« Un journal légitimiste, que nous avons quelquefois l'occasion de citer, donne clairement à entendre de son côté que cet événement est le résultat d'un complot tramé contre la vie de l'empereur Nicolas. »

On écrit de Berlin, le 5 janvier, à la Gazette d'Augsbourg :

On croit ici à l'assurance donnée par le Journal des débats que notre gouvernement s'entend au mieux avec le gouvernement français, au sujet du différend relatif au Luxembourg, seulement on se méfie de l'induction qu'en tirent la Gazette de France et la Quotidienne, qui prétendent que la Prusse se montre si complaisante pour ne pas provoquer en ce moment de démonstration hostile sur sa frontière rhénane.

Le gouvernement a pleine confiance dans le bon sens rhénan, mais il est vrai que depuis la cessation de la conférence de Londres, la Prusse n'a point caché plusieurs fois aux membres de la confédération germanique et au gouvernement des Pays Bas, sincèrement aimé ici, qu'elle souhaitait de voir mettre fin plutôt aujourd'hui que demain à l'état provisoire de l'affaire belge hollandaise. Et comme la garnison prussienne de la forteresse fédérale de Luxembourg a repoussé avec beaucoup de résolution toute usurpation des autorités belges dans le rayon stratégique, pendant les sept années qui se sont écoulées et même pendant l'expédition de 10 jours des Hollandais, elle n'a non plus permis à ces derniers aucune mesure qui aurait pu être considérée comme une déviation de la stricte neutralité prescrite par la diète. Il paraît donc que le bois de Grünwald, comme on l'a déjà dit dans un écrit antérieur, ne sera attaqué d'aucun des deux côtés, et que le différend pourrait ainsi se trouver terminé.

Dans la séance tenue samedi par l'Académie des Sciences de Bruxelles, M. Quetelet a donné des détails sur l'intensité du froid que nous éprouvons depuis le 7 de ce mois. Il en résulte que dans la nuit du 7 au 8, le mercure descendit à 10 degrés centigrades au-dessous de zéro. Depuis ce jour il n'est pas remonté au-delà de 4°, et il s'est abaissé jusqu'à 15° dans les nuits du 10 au 11 et du 12 au 13.

Dans la nuit du 13 au 14 (la nuit passée), un thermomètre exposé au nord a indiqué 17°; un autre exposé au milieu du jardin de l'Observatoire et à un mètre au-dessus de la surface de la terre, est descendu jusqu'à 5°, 4 de Fahrenheit, 16° de Réaumur, ou 20°, 8 centigrades; ce qui forme une des températures les plus basses que l'on ait observées à Bruxelles.

Nous tenons de source certaine que M. Hanssen, l'auteur de la belle messe de Requiem que nous avons entendue au mois de septembre dernier, s'occupe maintenant à composer la musique d'un grand opéra en cinq actes. Le poème, tiré de l'histoire de la Belgique, est également l'ouvrage d'un jeune poète belge. Ce sera une œuvre tout à fait nationale qui est destinée, assure-t-on, au Théâtre Royal de Bruxelles. (Courrier Belge.)

Une requête en grâce, présentée à S. M. le jour de l'an, par un individu condamné à une peine correctionnelle, se termine ainsi : « L'exposant saisit avec empressement l'occasion que lui donne son recours en grâce, pour souhaiter à S. M. une sainte et heureuse année, ainsi qu'une parfaite santé et tout ce qui peut lui être agréable. »

L'ÉPI DE DIAMANTS.

L'ambassade d'Angleterre vient d'être témoin d'une action qui mériterait de figurer dans une vie des Saints. Au dernier bal donné par lord et lady Granville, un bizarre incident a noblement terminé la soirée. Un pauvre vieillard était assis au coin d'une borne; éveillé par le bruit des voitures, il regardait avec étonnement cette foule d'équipages, ces clartés qui contrastaient d'une manière étrange avec le jour qui descendait lentement du ciel. Il voulait s'en aller, mais le froid, l'épuisement et la vieillesse avaient engourdi ses membres; il retomba à genoux, cachant sa poitrine de ses deux pauvres mains tremblantes et ridées. « Que Dieu envoie la mort au pauvre vieillard qui manque de tout, dit-il d'une voix basse, au pauvre homme qui n'a plus de forces pour travailler! » Une jeune femme, belle comme un ange, entendit, malgré le bruit et le tumulte qui l'entouraient, la plainte du malheureux vieillard. Elle s'approcha de lui, le regarda, et comme elle n'avait rien à donner, elle détacha un des épis de diamants de ses beaux cheveux qu'elle offrit elle-même au vieillard. Puis, comme les personnes qui la regardaient, sem-

blaient étonnées; « N'est-il pas juste, dit-elle, que le pauvre glane après la moisson? » Un instant après, elle avait disparu; mais le pauvre, les mains encore jointes, pria pour la belle duchesse....

THÉÂTRE. — Bénéfice de M. Paul Canut.

Deux nouveautés dans une soirée, un opéra et un vaudeville, c'était bien là de quoi exciter la curiosité du public qui, depuis si longtemps, est réduit à se contenter de vieilleries. Ajoutez à cela l'intérêt que l'on porte à M. Paul Canut, et vous vous rendez compte des raisons qui ont pu déterminer un public nombreux à braver hier une température de 10 degrés, pour assister à la représentation donnée au bénéfice de notre excellent comique; la salle était comble.

Nous nous bornerons à constater aujourd'hui le succès complet de Bruno le Filleur, vaudeville en deux actes de MM. Cognard frères. Cette pièce, malgré quelques longueurs et son interminable exposition, a plu généralement, grâce à l'intérêt qui y est bien soutenu, à de jolis détails et à quelques allusions fines et spirituelles. M. Paul-Ernest était chargé du rôle de Bruno le Filleur, et M. Paul-Canut, du rôle de Couturier son camarade d'atelier; ils occupent presque toujours la scène, et ils l'occupent fort bien; tous deux ont donné beaucoup de relief à leur rôle, et ils en ont fait ressortir tout le piquant et tout le naturel. Ils ont du reste été très bien secondés par Mlle. Clémence.

L'opéra nouveau n'a pas eu le même sort; des sifflets l'ont accueilli; le poème nous a paru insignifiant, la musique sans couleur; c'est une pièce froide qui a été jouée plus froidement encore.

L'Auberge des Adrets, qui terminait le spectacle, a excité des rires fous; Paul Canut, Paul Ernest et Mortreuil, y ont été à la vérité fort comiques, et peut-être même trop comiques. A la fin de la pièce les deux premiers ont été rappelés.

Les entr'actes ont été d'une longueur démesurée; c'est là un inconvénient qui se fait doublement sentir dans cette saison rigoureuse.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, DU 12 JANVIER.

Naissances: 2 garçons, 5 filles.
Mariages 9, savoir: W. J. Ruelle, pharmacien, à Tihange et H. Lambinon, sans profession, faubourg d'Amercoeur. — N. G. L. Depaquier, bijoutier, en Pécherue et M. J. H. Douffet, sans profession, rue des Ecoles. — J. N. J. Lemouche, pâtisseries, rue Puits en Sock, veuf de M. L. Gob et M. E. Gérard, fille de boutique, même rue. — L. F. Van Bredael, lieutenant au 9me régiment de ligne et M. A. F. Ledouble, sans profession, Hors Château. — N. J. Bouvin, colporteur, rue Pierreuse et M. A. Piérart, colporteur, même rue. — J. Henard, journalier, rue Roture et A. M. J. Villé, journalière, rue des Récolets. — J. J. Brabant, maçon, à Verlaine et E. Delboulle, domestique, sur Avroy. — J. J. Rouma, charretier, faubourg Ste. Walburge et A. J. Sauveur, journalière, même faubourg. — T. J. Lebon, tisserand, rue Hocheporte et J. Frakin, cultivatrice, au Layen.

Décès: 2 garçons, 4 hommes, 3 femmes. J. J. Piret, âgé de 82 ans, conseiller à la cour supérieure de Liège, pensionné, rue Hors Château, veuf de M. T. Lefebvre. — M. Honoré, âgé de 82 ans, tanneur, place St. Pholien, époux en 2de nocces de M. N. Crabay. — J. L. E. Sluse, 76 ans, cordonnier, devant St. Hubert, veuf de M. J. Cornet. — H. J. Lhote, âgé de 73 ans, portier, rue pont St. Nicolas, époux de M. T. A. Brabant. — M. T. Fastré, âgé de 66 ans, sans profession, faubourg St. Léonard, veuve de J. J. Laganche. — M. T. J. Malaise, âgé de 66 ans, journalière, rue de la Syrene. — M. Blaise, âgé de 64 ans, sans profession, rue des Dominicains, veuve de J. L. Thuillier.

Du 13. — Naissances: 8 garçons, 4 filles.
Décès: 6 garçons, 2 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir: T. Bia, âgé de 77 ans, menuisier, rue Grande Bèche, célibataire. — L. T. Vandriken, âgé de 59 ans, serrurier, derrière St. Pholien, veuf de M. M. Cox. — G. Meers, âgé de 81 ans, revendeuse, rue Féronstrée. — E. Jamotte, âgé de 68 ans, journalière, rue Matrognard, épouse de L. Joassart. — N. J. F. Roufosse, âgée de 56 ans, journalière, rue Matrognard, veuve de Ld. Hayen.

LETTRE

SUR LE

SAINT-SIÈGE.

PAR H. LACORDAIRE,

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS,

Edition publiée par la Société nationale pour la propagation des bons livres.

1 vol. in-18. Prix: 50 Centimes.

A Liège, chez J. G. LARDINOIS, libraire, rue devant les Carmes. — On trouve chez le même la 9me. édition de l'ALMANACH DE BELGIQUE pour 1838, à 30 centimes, et le 12me. tirage de l'ALMANACH à 10 centimes. — La BONNE ANNÉE à 60 centimes. 85

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

QUARTIER GARNI ou NON à LOUER, rue St. Denis, n. 646.

On DEMANDE une SERVANTE au N. 778, rue Féronstrée.

MADAME **RAIKEM-LONHIEUNNE**,

Rue du Pont d'Isle, N° 837,

A l'honneur d'annoncer qu'à dater du 16 courant, elle vendra tous ses COUPONS, de MERINOS FRANÇAIS, et THIBETS, n°s, brochés et imprimés à très bas prix. Et aussi des coupons de blondes à 50-100 au dessous de leur valeur. 69

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER

UN BEAU QUARTIER ayant une vue fort agréable, rue St. Ursule, n. 889.
Au même n°. BON VIN DU PAYS; à 50 centimes LA BOUTEILLE. 81

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN.

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

Située sur la Batte, n. 1087,
S'adresser les mercredi et vendredi après midi au n. 1086 même rue, 44

LE 1er. FÉVRIER PROCHAIN, A 10 HEURES,

M^r DUSART, notaire à Liège, VENDRA en son étude, par parcelles,

UN BEAU TERRAIN,

Sur la grande route de Liège à Huy, entre Tilleux et les Hauts-Fourneaux, joignant de trois côtés à des chemins, propre à bâtir des maisons à tout usage.
On peut dès à présent traiter de gré à gré.
S'adresser audit notaire, ou au n. 280, rue Sœurs de Hasque. 10

VENTE DE RENTES.

MERCREDI 17 JANVIER 1838, à 10 heures du matin;
IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BIAR, en son étude, place St. Paul, n. 528, à Liège,

A LA VENTE PUBLIQUE,

DES RENTES

DONT LE DÉTAIL SUIT :

- 1°. UNE RENTE, de 119 fr. 12 centimes, due par le sieur François d'Allemagne, de Liège.
- 2°. DEUX IDEM, important ensemble 47 fr. 40 centimes, due par Guillaume Dozin, d'Outre Meuse, à Liège.
- 3°. UNE IDEM, de 368 litres 55 cent. épeautre, due par Lambert Flaba de Remicourt.
- 4°. UNE IDEM, de 11 fr. 14 centimes, due par Pierre Stienon, de Herstal.
- 5°. UNE IDEM, de 25 fr. 74 centimes, due par Jean Gilles Crabay, de Liège.
- 6°. UNE IDEM, de 18 fr. 23 centimes, due par la Société d'Emulation, à Liège.

Ces rentes sont très bien hypothéquées et exactement servies. 17

EXTRAIT.

Par EXPLOIT du dix janvier 1838, à la REQUÊTE de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le MINISTRE des TRAVAUX PUBLICS, attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE 1. de quarante-huit centiares maison et jardin, indiquées et figurées sous le n° 440, section D, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2. de trente quatre centiares de maison et jardin, indiquées et figurées sous le n° 441 section D, audit plan cadastral; 3. de 38 centiares sur une parcelle de jardin, indiquée et figurée sous le N. 445, section D, audit plan cadastral, lesquels immeubles sont situés en la commune de Liège et appartiennent à Gilles COULON, jardinier, domicilié canton du Sud à Liège; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef des dites emprises, assignation a été donnée audit Gilles Coulon à comparaître le trente-un dudit mois de janvier, à l'audience du tribunal civil de 1re. instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées. Pour extrait conforme, 86

EMONTS, avoué.

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du dix janvier 1838, A LA REQUÊTE DE l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS; attendu qu'il doit être opéré une EMPRISE 1. de dix huit ares deux centiares, sur une parcelle de cotillage, indiquée et figurée sous le n. 429 bis, section D, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2. de 74 centiares; une maison et bâtiment, bâtis sur ladite parcelle n. 429 bis, et indiqués et figurés sous le n. 429, section D, audit plan, lesquels immeubles sont situés en la commune de Liège et appartiennent à Sébastien Joseph Defossé, propriétaire, domicilié canton du Sud à Liège, attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef des dites emprises; assignation a été donnée audit Sébastien Joseph Defossé à comparaître le 31 janvier courant à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées. Pour extrait conforme, 87

EMONTS, avoué.

